



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

AMF

Question écrite n° 66019

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le démarchage par Internet d'établissements financiers étrangers non agréés par l'autorité des marchés financiers. Afin de prévenir les investisseurs institutionnels et les particuliers contre des pratiques susceptibles d'être entachées de fraudes, l'autorité des marchés financiers émet des alertes à l'encontre de sociétés financières dont leur siège est localisé dans des paradis fiscaux. L'AMF ne peut aujourd'hui bloquer leur activité et leur démarchage *via* Internet. Or la technologie permettrait de diffuser un avertissement dès qu'un internaute accède au site de la société soupçonnée de fraude. Des obstacles juridiques interdisent cependant de telles pratiques. Aussi, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre le démarchage financier par Internet de sociétés étrangères dont l'activité est manifestement frauduleuse, voire illégale.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66019

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11602

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)